

**Annexe : niveaux de conventionnement Sarthe Lecture**

	RES	MU	MVT	B1	B2	B3	
Niveaux de conventionnement	Réseau de bibliothèques	Médiathèque Urbaine	Médiathèque à Vocation Territoriale	Médiathèque de proximité	Point lecture		
<b>Critères d'éligibilité pour le conventionnement Sarthe Lecture</b>							
<b>Collectivité gestionnaire</b>	EPCI ou Communes	EPCI ou Commune	EPCI ou Commune	EPCI ou Commune	EPCI ou Commune	EPCI ou Commune	
<b>Seuil de population</b>	Déterminé après étude en fonction du fonctionnement du réseau	Au-delà de 10 000 habitants. Défini par la collectivité gestionnaire en fonction du bassin de vie déterminé	Défini par la collectivité gestionnaire en fonction du bassin de vie déterminé	Entre 2 000 et 10 000 habitants (Population INSEE / DGF)	Moins de 2 000 habitants (Population INSEE / DGF)	Moins de 1 000 habitants (Population INSEE / DGF)	
<b>Surface</b>		Déterminée après étude au regard du maillage du territoire et du bassin de vie déterminé	Déterminée après étude au regard du maillage du territoire et du bassin de vie déterminé. Ratio minimum de 0,10 m <sup>2</sup> par habitant.	Ratio minimum de 0,10 m <sup>2</sup> par habitant de la commune d'implantation	Surface (SdP) minimum de 50 m <sup>2</sup> . Local à usage exclusif.		
<b>Horaires d'ouverture</b>		Minimum de 28 heures d'ouverture hebdomadaire tout public	Minimum de 25 heures d'ouverture hebdomadaire tout public	Minimum de 16 heures d'ouverture hebdomadaire tout public	Minimum de 10 heures d'ouverture hebdomadaire tout public	Minimum de 6 heures d'ouverture hebdomadaire tout public	
<b>Personnel</b>		Déterminé après étude au regard du calibrage général de l'équipement	Au minimum 1 agent de catégorie B de la filière culturelle à temps complet responsable de la structure. Nombre d'ETP global déterminé dans le projet d'établissement.		Au minimum 1 bénévole qualifié (Formation ABF ou formation de base SL) responsable de la structure		
<b>Budget annuel d'acquisition de documents</b>		Déterminé après étude au regard du calibrage général de l'équipement	Déterminé après étude au regard du calibrage général de l'équipement. Minimum de 2,50 € par habitant pour les documents imprimés sur le bassin de vie déterminé.	2,50 € minimum par habitant de la commune d'implantation pour les documents imprimés.	1,50 € minimum par habitant pour les acquisitions de documents imprimés. Budget plancher de 500 €.		
<b>Informatique de gestion / Multimédia</b>		SIGB + accès internet + consultation internet + portail documentaire				SIGB + accès internet	